



## FICHE DE POSTE « EDUCATEUR Groupe 3 »

Titre du poste: ENTRAINEUR GROUPE 3

Organisme employeur : USM Basket

---

### PRESENTATION DU CLUB:

L'USM Basket est la section Basket de la ville de Mordelles, sa vocation est la promotion du Basket dans la commune autour des valeurs de convivialité et d'esprit sportif.

Le projet du club est axé autour de la formation, l'objectif est de devenir une référence au niveau du territoire pour la qualité de sa formation et de faire adhérer le plus de jeunes au club et à ses valeurs.

L'éducateur, sous l'autorité d'un dirigeant, est chargé de déployer la stratégie du club et son projet. Pour cela il a pour mission d'enseigner et d'encadrer la pratique du basket auprès des différentes équipes, d'en assurer la gestion opérationnelle et de promouvoir le club et ses différentes initiatives sportives et extra-sportives.

---

### MISSIONS PRINCIPALES

Les missions de l'éducateur sportif s'articulent autour de 3 axes principaux :

- 1- Le sportif
- 2- La communication / développement
- 3- L'administratif
- 4- Autres missions

#### 1- Le sportif

- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics.
- Il anime ses interventions (entraînements, stages, réunions des coaches, réunions parents...)
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents, le suivi des joueurs et des « coaches »
- Il est amené à coacher une ou deux équipes le week-end

Participation à la vie du club :

A la demande du responsable de la section, il participe aux réunions et assure le compte rendu de l'activité à la mi saison et à la fin de saison

Sur demande du responsable de la section, il peut être amené à participer à des réunions organisées par la ligue de Bretagne, le comité 35 de basket ou encore la CTC du BASKET OUEST 35.

Pour sa protection, le salarié ne pourra pas prendre de décisions sans l'accord du bureau.

## 2- La communication / Développement

- Il structure l'école de mini-basket, tant sur le contenu des apprentissages que sur l'organisation
- Il sensibilise les jeunes basketteurs à l'opération « JAP » (Jouer – Arbitrer – Participer)
- Il est force de proposition sur les axes de développement du club, et en échange régulièrement avec le bureau
- Il utilisera les outils mis à sa disposition par le club (téléphone, ordinateur, logiciel et réseaux sociaux du club)

## 3- L'administratif

- Il s'assure de la cohérence des groupes d'entraînement et des équipes engagées en début de saison dans les différents championnats
- Il est le garant de la conformité des documents de chaque licencié du club (visite médicale OK, licence à jour, etc...)
- Il répartit et détermine le calendrier des entraînements
- Il assure le planning des matchs et des arbitrages par les licenciés pour les rencontres du week-end
- Il tient à jour son suivi d'activité (horaires et contenus), et en assure une restitution régulière au bureau

## 4- Autres missions

- Il participe au forum des associations
- Il assure le suivi du matériel en faisant des inventaires réguliers, et propose l'achat d'équipements au besoin
- Il anime ses interventions (entraînements, stages, réunions des coaches, réunions parents...)

---

*\*Cette fiche de poste pourra être revue tous les ans lors de l'entretien annuelle (entretien annuel fixé entre la 1° avril et le 15 Juin)*

Fait le .....

## Signatures

De l'éducateur

Du responsable de la section USM Basket

## Annexe 1

L'Éducateur sportif est responsable des missions qui lui sont confiées.

- Il est responsable des contenus et de la préparation des séances d'entraînements en fonction des catégories et du niveau des joueurs.
- Il devra avoir des attitudes pédagogiques positives et une méthodologie d'entraînement cohérente.
- Il doit transmettre les valeurs du sport et de la vie en collectivité, encourager, féliciter, être positif patient et anticiper les « conflits ».
- Disposer des coordonnées des licenciés et des parents pour les mineurs, assure le lien avec les parents, et en réfère au président ou de son référent en cas de problème
- Il aide à la diffusion de la communication en lien avec les membres du bureau
- Il participe à la formation qualifiante et non qualifiante des bénévoles.
- Garantir la SECURITE des licencié(e)s
- Il doit être ponctuel
- Il doit s'adapter aux contraintes locales et changements de dernières minutes
- Garantir la bonne utilisation du matériel et des installations mis à disposition
- Garantir l'état d'esprit et la politique sportive défini par la commission technique
- Disposer les coordonnées des différents secours, du référent municipal
- Trousse de secours toujours à disposition
- Doit revalider son diplôme « premiers secours » tous les 5 ans.
- Notifier les absences répétées des licenciés sans motifs connus
- Ne pas renvoyer un joueur à son domicile
- En cas d'annulation d'une séance, prévenir son référent et les licenciés et/ou leurs parents
- S'organiser pour se faire remplacer lors des séances d'entraînements.